

---

 Le nouvel évêque de London
 

---

Le nouvel évêque de London, Mgr O'Connor, est né dans le township de Fickering, comté d'Ontario, et est âgé d'environ cinquante ans. Il entra assez jeune au collège de S. Michel de Toronto, qui est sous la direction des Pères Basiliens. Après y avoir pris ses degrés, il alla passer quelques années en France pour compléter ses études, et à son retour à Ontario, il fut reçu membre de la Congrégation des Basiliens. Professeur du Collège de S. Michel pendant un certain temps, il devint ensuite supérieur du collège de l'Assomption, à Sandwich ; et n'a cessé d'occuper cette position jusqu'à sa promotion à l'épiscopat. Il est le troisième évêque du diocèse de London, érigé en 1856, et qui eut pour premier titulaire Mgr Pinsonnault.

---

 COMMUNICATION
 

---

Un membre du clergé nous écrit : " Dans le No 51 de la *Semaine Religieuse*, vous dites que l'usage veut qu'une femme mariée signe du nom de son mari avec le prénom qu'elle porte. " " Je suis loin de partager cette manière de voir : 1o C'est loin d'être l'usage, si ce n'est chez les Anglais et les Irlandais ; 2o Faire une règle de cette façon d'agir, serait introduire une confusion regrettable dans les noms des personnes. Vous admettez que certains actes de la vie civile exigent qu'il en soit autrement. Vous avez raison ; et ce sont les actes les plus importants. Pourquoi alors faire autrement dans d'autres circonstances ? "

A près avoir remercié notre estimable correspondant de nous avoir franchement fait connaître sa manière de voir sur la question dont il s'agit, voici les remarques que nous avons à faire : 1o Le mot usage est pris ici dans le sens de *mode* ; 2o Nous ne pensons pas et nous n'avons pas prétendu non plus que cet usage soit général chez les Canadiens, comme il l'est en France ; mais, d'un autre côté, nous tenons pour certain que bon nombre de personnes signent comme nous l'avons dit ; 3o Nous n'avons ni approuvé ni condamné un usage que chacun est parfaitement libre de suivre ou de ne pas suivre, mais nous avons seulement constaté un fait ; 4o Si nous avions à nous prononcer sur le mérite de la question, nous dirions peut-être avec notre confrère qu'il vaut mieux, pour une femme mariée, toujours signer de son nom et non de celui de son mari.

---